



AFFICHÉ  
LE 07.03.2024.

2024/.....  
Parafe

### ARRETE N°22/2024

**OBJET : PAS D'UTILISATION DES TERRAINS D'HONNEUR DU STADE DES 3 SAPINS ET DU STADE DE LA CHARMERAIE**

**Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-11 et suivants et L.2213-1 et suivants ;

Vu les dispositions du code pénal ;

Considérant que les conditions climatiques rendent les terrains impraticables ;

### ARRETE

Article unique : les conditions climatiques rendant les terrains impraticables, les terrains d'honneur du stade des 3 sapins et du stade de la Charmeraie ne peuvent recevoir de match les :

**Samedi 9 mars 2024**

**Et**

**Dimanche 10 mars 2024**

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 05 Mars 2024

Le Maire,  
Jean-François ONETTO.



REÇU EN PREFECTURE

Le 07/03/2024

Application agréée E-legalite.com